

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3282>

"SeaFrance : qui a peur de la SCOP ?"

- Regards -

Date de mise en ligne : lundi 12 décembre 2011

Description :

Un commentaire de "l'Association pour l'autogestion" sur un conflit posant la question de la reprise des entreprises en Scop et du droit de préemption des salariés.

Rencontres Sociales

Un commentaire de "l'Association pour l'autogestion" sur un conflit posant la question de la reprise des entreprises en Scop et du droit de préemption des salariés que nous avons évoqué la semaine dernière : ["Accession à la propriété économique et juridique par les salariés à la cession d'une entreprise personne morale"](#)

"Depuis le 15 novembre, la direction de SeaFrance a décidé de suspendre l'exploitation de la société et de laisser les quatre navires de la compagnie à quai. Le 16 novembre, le Tribunal de commerce de Paris a rejeté deux offres de reprise. La première venait de DFDS, opérateur danois, qui envisageait 420 nouvelles suppressions d'emplois sur un effectif de 876. La seconde venait de la CFDT, Syndicat majoritaire dans l'entreprise. Il s'agissait d'une reprise de l'entreprise sous forme de SCOP qui permettait le maintien de la totalité des emplois.

Le Tribunal prononçait la liquidation de l'entreprise avec maintien de l'activité jusqu'au 28 janvier 2012 avec des offres de reprise à déposer avant le 12 décembre 2011. DFDS a déclaré ne pas faire de nouvelles offres. La CFDT confirme qu'elle va affiner son dossier de reprise en SCOP, notamment en terme de financements. A cet égard, la région Nord-Pas-de-Calais a voté le principe d'un financement de 10 millions d'euros sous la forme d'une avance remboursable ou du rachat d'un navire, lequel serait ensuite reloué à la future SCOP. Par ailleurs, Jean-Michel Giguet, ancien président du directoire de Brittany Ferries, s'est déclaré favorable au business plan proposé par la CFDT et candidat à présider cette future entreprise. Tout indique que le projet de reprise en SCOP peut voir le jour, sauf que...

La direction de SeaFrance refuse que les bateaux reprennent la mer et que SeaFrance poursuive son activité. C'est ainsi que tous les jours, des clients fidèles à la compagnie sont détournés vers la concurrence. C'est la meilleure façon de détruire l'activité de la compagnie, de tuer dans l'oeuf la possibilité d'une reprise en SCOP de l'entreprise. Cette attitude de SeaFrance, filiale à 100% de la SNCF, n'a-t-elle pas pour unique motivation d'empêcher aux salarié-es de montrer qu'ils sont capables de diriger leur entreprise, de faire mieux que l'ancienne direction qui a mené en trois ans de temps cette entreprise à la faillite ?

Samedi 10 décembre, la population de Calais et des environs est appelée à une marche silencieuse à 9h30 à partir de la Place Henri Barbusse. Exigeons de la direction de SeaFrance la reprise immédiate de l'exploitation de l'entreprise.

NDLR De fait 700 personnes ont défilé ce samedi. mais rien ne semble bougé de la part des pouvoirs publics. « Le ministre des Transports, Thierry Mariani, m'a appelé vendredi pour me dire que la SNCF (actionnaire unique de SeaFrance) ne veut rien faire pour nous. Je lui ai demandé qui est le ministre... On ne réclame pas l'aumône, mais que l'argent provisionné pour les licenciements serve à la SCOP. Il faut que l'État impose cela à la SNCF. » a déclaré Didier Cappelle, le leader du syndicat Maritime Nord affilié la CFDT.